

## **ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2014**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 27 mars 2014 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont présents :

Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, président, maire de la Ville de Gatineau  
Madame Denise Laferrière, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Madame Madeleine Brunette, mairesse de la Municipalité de Cantley  
Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint à la directrice générale et secrétaire  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration  
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations  
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines  
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement  
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles  
Monsieur Sylvain Martel, directeur – Bureau de projets majeurs  
Madame Anne-Marie Proulx, chef – communications et partenariat

Absences motivées :

Monsieur Gilles Carpentier, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau

Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Monsieur Mike Duggan  
Conseiller de la Ville de Gatineau  
Secteur Lucerne

Monsieur Duggan dépose une liste de questions à l'égard de l'amélioration des services pour le secteur ouest de la ville.

Monsieur Pedneaud-Jobin mentionne qu'une réponse écrite est normalement transmise au demandeur mais que dans le présent cas, une rencontre avec la Direction générale serait de mise, vu le nombre de points soulevés.

**CA-2014-010**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

---

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2014
  
3. **Direction générale**
  - 3.1 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2014
  - 3.2 Critères et grille d'évaluation pour appel d'offres – mandat de diagnostic organisationnel - STO
  - 3.3 Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour l'acquisition de neuf (9) autobus articulés avec une option de quinze (15) autobus articulés supplémentaires pour l'année 2015
  
4. **Rapibus**
  - 4.1 Enlèvement des réservoirs souterrains – 52, rue Granby
  
5. **Direction des finances et de l'administration**
  - 5.1 États financiers 2013
  
6. **Direction de la planification et du développement**
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Acquisition de boîtes de perception pour les autobus articulés 2014
  - 7.2 Acquisition de système de transport intelligent (STI) pour les autobus articulés 2014
  - 7.3 Acquisition de deux véhicules de service
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Réorganisation à la Direction des opérations – Service de l'exploitation
  
10. **Direction des communications et du marketing**
  - 10.1 Partenariat avec le Comité organisateur de la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la francophonie canadienne – Gatineau 2014
  - 10.2 Production des éditions estivale et annuelle du Guide de l'utilisateur et plan de communication
  - 10.3 Renouvellement d'entente avec le Casino du Lac-Leamy – ligne 21
  
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-011

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 janvier 2014**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 janvier 2014 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-012

**Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2014**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est membre de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ);

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société, pour l'année 2014, a été fixée à 64 926,75 \$;

ATTENDU QU'à la suite d'un virement de 3 427 \$ du Service de la dette, les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-013;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée la dépense de 64 926,75 \$ (taxes incluses) pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-013

**Grille d'évaluation pour appel d'offres – mandat de diagnostic organisationnel - STO**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais prévoit réaliser un diagnostic organisationnel de l'entreprise;

ATTENDU QUE pour procéder à cet exercice, la Société lancera un appel d'offres public en vue d'attribuer ce mandat à une firme de professionnels dans le domaine;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres, dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions à recevoir dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
 APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
 ET RÉSOLU :

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION			FIRME A		FIRME B	
Critères d'évaluation		Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPRÉHENSION 20	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	8				
	Services à rendre	7				
APPROCHE 25	Méthode	10				
	Échéancier	8				
	Communication et collaboration	7				
RESSOURCES 30	Équipe	12				
	Chargé de projet	12				
	Capacité de relève	6				
EXPÉRIENCE 25	Projets comparables	15				
	Assurance-qualité	5				
	Connaissance du milieu public et parapublic	5				
<b>POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :</b>		<b>100</b>	<b>/100</b>			

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-014

**Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour l'acquisition de neuf (9) autobus articulés avec une option de quinze (15) autobus articulés supplémentaires pour l'année 2015**

ATTENDU QUE le Programme triennal d'immobilisations (PTI) déposé au ministère des Transports du Québec prévoyait l'acquisition de neuf (9) autobus articulés pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la STO désire ajouter une option en vue d'acquérir quinze (15) autobus articulés supplémentaires pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les trois sociétés de transport en commun suivantes, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), soit, la Société de transport de Lévis (ci-après appelée « STL »), le Réseau de transport de la Capitale (ci-après appelé « RTC ») et la Société de transport de l'Outaouais (ci-après appelée « STO »), communément désignés les « STC », désirent acquérir des autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé pour l'année 2015 et qu'à cet effet, un appel d'offres sera lancé dès l'obtention des autorisations ministérielles requises;

ATTENDU que les STC désirent acquérir des autobus articulés hybrides le plus tôt possible et qu'une équipe de projet sera créée sous peu pour mettre le projet en œuvre;

ATTENDU que le temps requis par le manufacturier pour développer et tester les autobus articulés hybrides ainsi que la période de fabrication desdits autobus hybrides ne permettra pas de livraison d'autobus de série avant l'été 2016;

ATTENDU que les STC ont besoin d'acquérir des autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé dès l'été 2015;

ATTENDU que la STO désire mandater le RTC, tel que permis par l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, pour entreprendre au nom de la STO et à l'occasion de cet achat unifié, toutes les démarches et procédures nécessaires conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin de conclure avec le plus bas soumissionnaire conforme un contrat pour l'acquisition d'autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé et ce, en fonction des termes dudit appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE mandater le RTC à entreprendre, pour et au nom de la STO et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec le RTC et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'acquisition d'autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé pour l'année 2015;

DE mandater le RTC, sous réserve de l'autorisation finale du Ministre des Transports relativement au mode d'acquisition du présent achat unifié d'autobus articulés diesel 60':

1. Pour attribuer, pour et au nom de la STO, le contrat pour l'acquisition de 9 autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé et une option pour 15 autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé supplémentaires pour l'année 2015 pour la STO, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la STO ne dépasse pas 21,8 M\$, incluant les taxes et contingences et conditionnellement à l'approbation préalable par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt afférent adopté par la STO;
2. Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés du RTC, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

DE mandater la *Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c.*, « AVT s.e.n.c. » pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus articulés diesel 60' à plancher surbaissé octroyé en fonction des termes dudit appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

**Enlèvement des réservoirs souterrains – 52, rue Granby –  
projet Rapibus**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Rapibus, la Société a procédé à l'acquisition du corridor ferroviaire situé entre le boulevard Alexandre-Taché et le boulevard Lorrain, lequel était la propriété de la firme *Chemins de fer Québec-Gatineau Inc. (CFQG)*;

ATTENDU QUE, conformément aux ententes intervenues lors de l'acquisition dudit corridor, la Société s'est engagée à céder à *CFQG* un terrain situé à l'est du boulevard de l'Aéroport, près du corridor ferroviaire;

ATTENDU QUE divers scénarios ont été étudiés quant à la localisation du terrain à céder à *CFQG*, que le site retenu porte le numéro de lot 5 047 481 au cadastre officiel et qu'il est situé à l'extrémité de la rue Granby;

ATTENDU QUE le terrain précité, d'une superficie de 375 000 pi<sup>2</sup>, est la propriété de la STO;

ATTENDU QU'avant de céder ledit terrain à la firme *CFQG*, la Société a procédé à des vérifications diligentes environnementales, lesquelles ont démontré la présence d'un séparateur eau/huile et de quatre réservoirs souterrains à l'extrémité nord du terrain;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, le Société a retenu les services de la firme *CS Terrec Inc.*, sur la base de taux horaire en régie contrôlée, pour les travaux d'enlèvement des réservoirs du 52, rue Granby;

ATTENDU QU'à la suite de la réalisation desdits travaux, les dépenses reliées à ce projet se sont élevées à 157 276,08 \$ (taxes en sus) et sont réparties comme suit :

<b>Enlèvement des réservoirs – 52, rue Granby</b>	<b>Coût (taxes en sus)</b>
Devis – enlèvement des réservoirs - <i>CIMA</i>	2 989,35 \$
Surveillance - <i>CIMA</i>	26 200,00 \$
Factures – <i>CS Terrec Inc.</i>	107 272,49 \$
<i>Environnement E.L.B.</i>	6 316,74 \$
Grue - <i>Acier Richard</i>	14 497,50 \$
<b>TOTAL À AUTORISER</b>	<b>157 276,08 \$</b>

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-018;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus ainsi que du Comité de gestion ainsi que l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

D'approuver la dépense totale de 180 828,17 \$ (taxes incluses) pour la réalisation et la surveillance des travaux d'enlèvement des réservoirs souterrains au 52, rue Granby.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-016

### États financiers 2013

---

ATTENDU QUE, conformément à l'article 138 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le trésorier a déposé les états financiers de la Société;

ATTENDU QUE ces états financiers ont fait l'objet d'un audit de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* et du vérificateur général de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE ces états financiers, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, démontrent un excédent budgétaire de 1 518 625 \$;

ATTENDU QUE l'excédent budgétaire représente 1,4 % du budget 2013 de 106,3 M\$;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des finances et du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte le dépôt des états financiers vérifiés conjointement par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* et le vérificateur général de la Ville de Gatineau, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-017

### Acquisition de boîtes de perception pour les autobus articulés 2014

---

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015, la Société de transport de l'Outaouais prévoit faire l'acquisition de quatorze (14) autobus articulés pour 2014;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en juillet 2011 pour la fourniture de boîtes de perception pour les années 2012 à 2016;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire avait déposé une offre, à savoir, *Les Industries Tag Rive-Sud Inc.*;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2011-101 du conseil d'administration du 24 août 2011, la Société autorisait l'octroi du contrat de fourniture des boîtes de perception à la firme *Les Industries Tag Rive-Sud Inc.* pour un montant de 11 382,52 \$ par boîte (taxes incluses), pour l'année 2014;

ATTENDU QUE la Société devra procéder à l'acquisition de sept (7) boîtes de perception neuves pour les autobus 2014;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de sept (7) boîtes de perception pour les autobus articulés de 2014 se chiffre à 79 677,64 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-024;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 79 678 \$(taxes incluses), pour l'acquisition des sept (7) boîtes de perception requises pour les autobus 2014, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-018

**Acquisition de système de transport intelligent (STI) pour les autobus articulés 2014**

---

ATTENDU QUE la Société recevra 14 nouveaux autobus articulés en 2014;

ATTENDU QUE ces véhicules seront mis en service pour les besoins du Rapibus;

ATTENDU QUE ces véhicules doivent être équipés d'un système de transport intelligent permettant la priorisation aux feux de circulation aux intersections entre les rues de la ville de Gatineau et le corridor Rapibus;

ATTENDU QUE la firme *AECOM*, responsable du projet des STI du corridor Rapibus, recommande d'installer le même système à bord des 14 prochains véhicules, que celui déjà installé dans les 47 articulés actuels afin d'assurer la compatibilité des équipements;

ATTENDU QU'à la suite de cette recommandation, un contrat de gré à gré a été négocié avec l'entrepreneur, dont les coûts figurent au tableau suivant :

Année	Nombre d'autobus	Coûts totaux (taxes en sus)
2014	14	104 412 \$

ATTENDU QUE ces prix ont été comparés à ceux qui avaient été fournis lors de l'installation de ces équipements sur les premiers véhicules qui circulent présentement sur le corridor Rapibus, le tout, pour s'assurer de prix compétitifs;

ATTENDU QUE le coût du système pour équiper nos 14 autobus 2014 est de 120 048 \$ (taxes incluses) et que les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-022;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE la proposition du *Groupe LML*, au montant de 120 048 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et l'installation du système de priorité aux feux de circulation sur les 14 autobus articulés 2014, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité



**Acquisition de deux (2) véhicules de service**

---

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan stratégique 2005-2015 de la STO, il a été établi que le Service de l'entretien de la Direction des opérations devait intégrer progressivement des véhicules possédant une technologie plus propre pour l'environnement;

ATTENDU QU'une étude préliminaire sur les différents types de véhicules hybrides disponibles sur le marché a démontré que le « Ford Escape Hybride » répondait le mieux aux besoins de la STO;

ATTENDU QUE Ford Canada a signifié à la STO que le modèle « Ford Escape Hybride » n'était plus produit depuis 2013;

ATTENDU QU'il a été déterminé que le véhicule le plus écoénergétique et répondant le mieux aux besoins de la STO de cette catégorie est maintenant le « Mazda CX-5 »;

ATTENDU QUE le plan de remplacement consiste à remplacer deux (2) véhicules par année;

ATTENDU QUE le 27 février 2014, le Service de l'approvisionnement procédait à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de deux (2) véhicules;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres, deux soumissions ont été déposées et qu'elles étaient conformes, à savoir :

- *Argus Mazda Inc.* 57 302,92 \$ (taxes en sus)
- *Élite Mazda Inc.* 57 679,90 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement ainsi que le Service de l'entretien recommandent d'accepter la soumission *d'Argus Mazda Inc.*;

ATTENDU QUE le 11 avril 2013, le Ministère des Transports du Québec confirmait que l'acquisition des deux (2) véhicules de service était éligible à une subvention de la SOFIL jusqu'à concurrence de 85 % du montant total;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-020;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE la soumission présentée par le concessionnaire *Argus Mazda Inc.*, au montant de 65 884,04 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition deux (2) véhicules de service Mazda 2014, de modèle CX-5, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

**Réorganisation à la Direction des opérations – Service de l'exploitation**

---

ATTENDU le rapport administratif préparé par la Direction des opérations;

ATTENDU la fiche de projet préparée par la Direction des ressources humaines;

ATTENDU QUE la réorganisation de la Direction des opérations permettra notamment le plein partage des façons de faire, de développer les habiletés techniques des gestionnaires, de rééquilibrer la charge de travail entre les gestionnaires à l'exploitation et d'être plus près des employés;

ATTENDU QUE cette réorganisation est réalisée à même les budgets d'opération de la Direction des opérations;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des ressources humaines et du Comité de gestion ainsi que l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE le poste de chef des opérations internes détenu par M. Alain Lacelle soit renommé chef des opérations et que ce poste soit classifié selon la classe CI-6 de l'échelle salariale des employés cadres;

QUE les postes de chef à la qualité de la performance, conseiller à la qualité de la performance, agent à la qualité de la performance et superviseur aux opérations (deux postes) soient abolis;

QUE quatre (4) postes de gestionnaires à l'exploitation (GAE) soient créés et classifiés selon la classe CI-3 de l'échelle salariale des employés cadres;

QU'un (1) poste de gestionnaire à l'exploitation – projets et événements spéciaux, soit créé et classifié selon la classe CI-3 de l'échelle salariale des employés cadres;

QUE M. Éric Brazeau, détenteur du poste de chef à la qualité de la performance (CI-4), soit nommé dans un des postes de gestionnaire à l'exploitation (CI-3) et que son salaire soit maintenu cercle rouge jusqu'à ce qu'il intègre la nouvelle classe salariale du poste, étant entendu toutefois que le salaire de M. Brazeau sera ajusté annuellement en fonction et à la date de la majoration accordée à la grille salariale des employés cadres;

QUE M. Dominic Cormier, détenteur du poste de conseiller à la qualité de la performance (CI-3), soit nommé dans un des postes de gestionnaire à l'exploitation (CI-3) et que son salaire soit maintenu ainsi que la progression salariale prévue aux conditions de travail des cadres;

QUE M. Patrice Bertrand, détenteur du poste d'agent à la qualité de la performance (CI-2), soit nommé dans un des postes de gestionnaire à l'exploitation (CI-3) et que son salaire soit fixé à l'échelon 5 de la classe salariale CI-3 le tout, conformément aux conditions de travail des cadres et qu'il soit assujéti à une période d'essai dans ce poste;

QUE M. Richard Chapados, détenteur d'un des postes de superviseur aux opérations (CI-4), soit nommé dans un des postes de gestionnaire à l'exploitation (CI-3) et que son salaire soit maintenu cercle rouge jusqu'à ce qu'il intègre la nouvelle classe salariale du poste;

QUE M. Luc Morin, détenteur d'un des postes de superviseur aux opérations (CI-4), soit nommé dans le poste de gestionnaire à l'exploitation – projets et événements spéciaux (CI-3) et que son salaire soit maintenu cercle rouge jusqu'à ce qu'il intègre la nouvelle classe salariale du poste, étant entendu toutefois que le salaire de M. Morin sera ajusté annuellement en fonction et à la date de la majoration accordée à la grille salariale des employés cadres;

QUE l'organigramme de la Direction des opérations – Service de l'exploitation, découlant de ces modifications, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-021

**Partenariat avec le Comité organisateur de la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la francophonie canadienne – Gatineau 2014**

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-109 adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais signifiait son appui à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie canadienne de la Fédération de la jeunesse canadienne-française prévue à l'été 2014;

ATTENDU QU'en janvier 2011, la candidature de la Ville de Gatineau était retenue pour assurer la tenue de cet événement, lequel se déroulera du 23 au 27 juillet 2014;

ATTENDU QUE le comité organisateur des Jeux de la Francophonie canadienne – Gatineau 2014 a sollicité la STO afin qu'elle mette à profit son expertise quant au transport des athlètes, des accompagnateurs et du grand public en agissant comme transporteur officiel;

ATTENDU QU'afin de définir les modalités de partenariat entre le Comité organisateur et la STO, un projet d'entente a été élaboré, lequel comporte les obligations et responsabilités de chacune des parties;

ATTENDU QUE le conseil d'administration s'accorde avec les dispositions de ce projet d'entente;

ATTENDU QUE les fonds requis s'élèvent à 44 140 \$ et qu'ils sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-032;

ATTENDU QUE le Comité organisateur versera une somme de 41 140 \$, laissant ainsi un déboursé net de l'ordre de 3 000 \$ pour la location de radios et la production graphique de divers éléments;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Maxime Pedneaud-Jobin  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente avec le Comité organisateur des Jeux de la Francophonie canadienne – Gatineau 2014 convenant des termes, conditions et modalités ayant trait à la participation de la STO en tant que transporteur officiel et partenaire de la 6<sup>e</sup> édition qui se déroulera du 23 au 27 juillet 2014;

QUE le secrétaire et le président soient autorisés à signer pour et au nom de la STO, le protocole d'entente découlant de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

## Production des éditions estivale et annuelle du Guide de l'utilisateur et plan de communication

ATTENDU QUE le Guide de l'utilisateur est fort apprécié de la clientèle comme outil d'information sur les services de la STO, puisqu'il regroupe en un seul document les horaires, les parcours et une foule de renseignements utiles;

ATTENDU QUE sur la base des enjeux administratifs et d'un souci de communication efficace avec la clientèle, il est recommandé de procéder à la réalisation :

- d'une édition estivale du Guide de l'utilisateur en vigueur du 16 juin au 24 août 2014;
- d'une édition annuelle en vigueur du 25 août 2014 au 21 juin 2015;

ATTENDU QUE chacune des éditions sera distribuée gratuitement pour un temps limité, puis vendue au coût symbolique de 1 \$ chez les dépositaires de billets, aux points de rechargement, aux points de service de la STO ainsi qu'à bord des autobus;

ATTENDU QUE les quantités à imprimer ont été revues à la baisse, considérant les outils électroniques à la disposition de nos usagers et dans un souci de rationalisation des coûts et afin de privilégier une gestion écoresponsable, soit 28 000 exemplaires pour l'édition estivale et 50 000 pour l'édition annuelle;

ATTENDU QUE la STO a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) firmes pour l'impression des deux (2) prochaines éditions du Guide de l'utilisateur;

ATTENDU QUE pour l'impression dudit guide, deux firmes ont respectivement déposé les propositions suivantes :

Firme	Édition estivale 2014 28 000 copies 164 pages comprenant 4 pages couleurs centrales	Édition annuelle 2014-2015 50 000 copies 220 pages comprenant 4 pages couleurs centrales	Total (taxes incluses)
<i>Imprimerie Lebonfon Inc.</i>	13 972,00 \$	29 550,00 \$	43 522,00 \$
<i>Hebdo Litho Inc.</i>	17 287,20 \$	32 655,00 \$	49 942,20 \$

ATTENDU QUE la Direction des communications et du marketing et le Service de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission de la firme *Imprimerie Lebonfon Inc.* pour l'impression de l'édition estivale et de l'édition annuelle du Guide de l'utilisateur;

ATTENDU QU'en plus du coût d'impression, il y a lieu de prévoir une somme de 15 520 \$ (taxes incluses) pour le design graphique des deux (2) éditions du Guide ainsi qu'un montant de 9 810 \$ (taxes incluses) pour le plan de communication à l'égard des changements à l'offre de service, des placements dans les journaux, les fichiers PDF pour le site Internet et des affiches à bord des autobus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2014-021;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

QUE la soumission de la firme *Imprimerie Lebonfon Inc.*, au montant de 43 522 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des épreuves ainsi que l'impression de 28 000 exemplaires de l'édition estivale et de 50 000 exemplaires de l'édition annuelle du Guide de l'utilisateur, soit acceptée;

QU'une somme de 15 520 \$ (taxes incluses) soit prévue pour la conception graphique des deux (2) éditions du Guide de l'utilisateur;

QU'un montant de 9 810 \$ soit attribué pour la réalisation du plan de communication à l'égard des changements à l'offre de service, des placements dans les journaux, les fichiers PDF pour le site Internet et des affiches à bord des autobus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2014-023

**Renouvellement d'entente avec le Casino du Lac-Leamy –  
ligne 21**

---

ATTENDU QUE depuis l'ouverture du Casino du Lac-Leamy, en 1996, le Casino et la Société disposent d'une entente portant sur la ligne 21, laquelle assure la desserte des principaux hôtels et attraits touristiques de la région;

ATTENDU QUE des négociations ont été menées entre les parties quant au renouvellement de cette dernière pour une période de 3 ans, soit du 26 août 2013 au 29 août 2016;

ATTENDU QUE ladite entente fait suite à l'accord de principe signé en avril 2013 pour confirmer les principales clauses, dont le niveau de service, le coût et la durée du contrat et ce, dans le contexte du dépôt de l'offre de service, incluant les changements Rapibus d'avril 2013;

ATTENDU QUE la ligne 21 doit être maintenue pour la desserte régulière du parc industriel du secteur Hull et que cette desserte est particulièrement souhaitable pour une bonne partie de la clientèle;

ATTENDU QUE la contribution financière du Casino couvre les coûts annuels de la desserte sur ce site et qu'elle augmente le ratio revenu-coût de 48 % à 63 %, en permettant d'atteindre les normes de service les fins de semaine;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été élaboré et que les membres du conseil d'administration s'accordent avec son contenu;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière  
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée l'entente entre la Société et le Casino du Lac-Leamy portant sur la ligne 21 pour une durée de 3 ans, soit du 26 août 2013 au 29 août 2016;

QUE le président ainsi que le secrétaire de la Société soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2014-024**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Gilbert Lecavalier, secrétaire

.....  
Maxime Pedneaud-Jobin, président



**STO**

Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 27 mars 2014**

---

CA-2014-

---

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat  
Adjoint à la directrice générale  
Et secrétaire